

Pôle Santé de Besançon-Châteaufarine - Construction de l'UFR et de la Bibliothèque Universitaire de Médecine-Pharmacie - Conventions de financement

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté ont souhaité développer un pôle santé à proximité du Centre Hospitalier Universitaire Jean Minjot, situé sur le site de Châteaufarine.

La création de ce pôle santé a été l'occasion pour l'Université de proposer à l'Etat, à la Région, au Département et à la Ville que l'UFR de Médecine Pharmacie ainsi que sa bibliothèque universitaire soient dotées de locaux mieux adaptés.

L'actuelle UFR de Médecine-Pharmacie, située dans les bâtiments de l'Arsenal face à l'Hôpital Saint-Jacques, se trouve en effet éloignée des principaux services médicaux du CHU transférés à Jean Minjot et dispose de locaux souvent mal adaptés à l'enseignement et à la recherche. Les surfaces des salles de cours ne correspondent plus à la taille des groupes des différents cycles.

Par ailleurs et à la demande de la Commission de Sécurité, des travaux importants ont été réalisés. Ils étaient indispensables au maintien en fonctionnement des bâtiments, mais pourront difficilement être complétés de travaux d'amélioration fonctionnelle car la trame des bâtiments existants sur le site de l'Arsenal ne le permet pas.

Aussi, afin que l'UFR dispose de locaux d'enseignement correspondant mieux au fonctionnement pédagogique, d'une bibliothèque universitaire fonctionnelle et facile d'accès, d'espaces de vie pour les étudiants et le personnel, de meilleures conditions pour les équipes de recherche, le Contrat de Plan Etat-Région 1994/1998 a inscrit la première phase des travaux de construction d'une nouvelle UFR Médecine-Pharmacie sur le site de Châteaufarine et la réalisation de sa Bibliothèque Universitaire.

A l'origine, le programme se répartissait de la manière suivante :

- maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour la construction de l'UFR (1^{ère} tranche) pour 69 MF,
- maîtrise d'ouvrage de la Région de Franche-Comté pour la réalisation de la Bibliothèque Universitaire pour 30 MF.

Le financement de cette opération s'établissait ainsi :

- Coût total : 99 MF

Etat : 44,5 MF

Région : 27,25 MF

Département du Doubs : 13,625 MF

Ville de Besançon : 13,625 MF

Toutefois, en accord avec les partenaires cofinanceurs et l'Université de Franche-Comté, le financement de cette opération a été revu par la prise en compte du foncier d'une part et d'une nouvelle répartition des coûts entre la Bibliothèque Universitaire et l'UFR, d'autre part.

Cette nouvelle répartition est liée au choix de transférer sur le site les deuxième et troisième cycles et la recherche pour cette première phase et à la révision de l'estimation de l'investissement de la Bibliothèque Universitaire.

Globalement l'opération est estimée actuellement à :

- Coût total : 102 MF

Etat : 44,667 MF

Région : 28,667 MF

Département du Doubs : 14,333 MF

Ville de Besançon : 14,333 MF

Compte tenu des parts financières différentes des partenaires dans chaque opération, le montage financier est désormais le suivant :

UFR Médecine-Pharmacie (1^{ère} tranche) : coût total 64 MF

Etat : 32 MF (50 %)

Région : 18,667 MF (29,2 %)

Ville de Besançon : 13,333 MF (1)

Bibliothèque Universitaire (1^{ère} tranche) : coût total 38 MF

Etat : 12,667 MF (33,3 %)

Région : 10 MF (26,3 %)

Département du Doubs : 14,333 MF (37,7 %)

Ville de Besançon : 1 MF (2,6 %) (1)

(1) Dans le montant de la participation de la Ville, le foncier est inclus et sera évalué en fonction de la surface nécessaire et de l'estimation fixée par le Service des Domaines.

Selon le calendrier prévu, les travaux commenceront dans le courant du deuxième trimestre 1999 et les locaux seront livrés au cours du troisième trimestre de l'an 2000.

La Ville de Besançon souhaite voir se réaliser l'ensemble du programme dans les meilleurs délais, le fonctionnement de l'UFR sur deux sites ne pouvant être envisagé qu'à titre transitoire.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le projet de financement sus-indiqué et à autoriser M. le Maire à signer les conventions de programme prévisionnelles s'y rapportant.

«M. VOUILLOT : C'est une délibération essentiellement technique qui porte effectivement un changement des clés de financement et l'adoption de nouvelles clés qui permettront la réalisation du projet qui est présenté. Je crois qu'il est intéressant de signaler que derrière cet aspect technique se profile le démarrage effectif d'un grand projet pour la Ville, de ceux qui se chiffrent en centaines de millions de francs et qui façonneront l'avenir de Besançon.

C'est un grand projet que nous connaissons, qui s'adresse aux étudiants qui gagneront par de meilleures qualités d'enseignement et également, c'est très important, par le fait qu'ils disposeront d'une bibliothèque universitaire enfin à la hauteur de la qualité des enseignements qu'ils reçoivent.

C'est un grand projet pour les chercheurs qui pourront se rapprocher du CHU qui est le lieu indispensable complémentaire par rapport à leurs activités de recherche.

C'est un grand projet pour l'ensemble du personnel médical et pour l'ensemble des patients qui bénéficieront très certainement de cette rationalisation de la chaîne complète qui va de la recherche aux soins en passant par la formation.

C'est un grand projet donc pour le CHU, c'est un grand projet pour la Ville en tant que capitale régionale et pour la Région et comme c'est la règle en la matière, c'est la condition sine qua non pour que ce type de projet voie le jour. Il regroupe dans un consensus que je me plais à souligner, l'ensemble des collectivités partenaires : la Région, le Département, l'Etat et la Ville qui participent à la hauteur de clés de financement qui diffèrent suivant qu'il s'agisse de la bibliothèque ou de l'UFR mais qui participent de façon non négligeable puisqu'au total sur la première phase uniquement, le coût pour la Ville s'élèvera à presque 15 MF.

Gardons bien à l'esprit au sujet de ce projet que la fusée que nous devons faire décoller devra avoir trois étages. Le premier étage, c'est aujourd'hui, il s'agit du déménagement des 2^{ème} et 3^{ème} cycles de la bibliothèque universitaire sur le site de Châteaufarine. Immanquablement et mon souhait est que cela se fasse le plus vite possible, le deuxième étage viendra s'adjoindre, s'agissant du déménagement des premiers cycles et donc bouclant l'intégralité du transfert de la Faculté de Médecine sur le site de Châteaufarine. Et puis le troisième étage de la fusée qui est tout aussi indispensable que les deux autres consiste bien évidemment en le redéploiement de la Faculté des Lettres sur le site de l'Arsenal dans les locaux ainsi libérés qui, même si malheureusement nous devons attendre pour voir sa réalisation de nombreuses années, est d'ores et déjà une urgence qu'il convient de rappeler très fréquemment.

Au-delà de la satisfaction qu'il y a à voir naître un tel projet, je dois dire qu'il faut garder sinon le souci, tout au moins la volonté de le boucler et de faire ensuite qu'il se poursuive. L'assemblée régionale nouvelle qui sortira des urnes dans quelques semaines aura à décider de la continuation de ce projet et autant l'ancien exécutif régional par la voix de son Président s'était plusieurs fois prononcé clairement contre le fait de réfléchir à la poursuite de ce projet, ce que je trouve très dommage pour la Région et pour la Ville, autant le prochain Président de Région devra je crois très vite, en tout cas dès la préparation du futur contrat de plan, se positionner très clairement sur ce sujet dans l'intérêt de la Région et dans l'intérêt de la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Dans cette première phase, nous arrivons en 2000-2001.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, vous soulignez dans votre rapport que la Ville de Besançon souhaite voir se réaliser l'ensemble du programme dans les meilleurs délais ; j'acquiesce entièrement. Puisqu'on en était au plan technique et exclusivement au plan technique, c'est ce que j'ai cru comprendre de l'intervention de M. VOUILLOT, il y a actuellement une petite interrogation sur la méthode en vue de l'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre, c'est-à-dire qu'il y a en fait deux dossiers, celui de la bibliothèque universitaire et celui de l'UFR. La question qui se pose est de savoir si le pari architectural mérite effectivement que l'on puisse traiter les deux choses en même temps ou si l'on ne se trouve pas sous le coup de la loi qui demande à ce que l'on sépare les deux choses. C'est un problème de procédure mais qui pourrait ralentir le dossier.

M. LE MAIRE : Oui, parce qu'il y a deux maîtrises d'ouvrage. Pour la bibliothèque universitaire, le maître d'ouvrage est la Région et pour l'UFR, le maître d'ouvrage est l'Etat. Il faudrait peut-être qu'ils se rapprochent.

M. ANTONY : Monsieur le Maire, pour être un peu plus précis, il y aura un concours lancé avec deux maîtrises d'ouvrage mais un cahier des charges commun en matière d'urbanisme. Si vous permettez, Monsieur le Maire, j'aimerais soumettre à notre assemblée un certain nombre de réflexions à propos de ce dossier extrêmement intéressant que Simon VOUILLOT vient de nous présenter.

Sur les aspects économiques de l'opération, la Ville valorise son foncier et apporte un peu plus de 14 MF sur un montant global de 102 MF. C'est un fantastique effet de levier qui permet en partie l'aménagement du pôle santé dans sa première tranche.

Sur les aspects universitaires, le choix fait, on vient de nous le dire, est de transférer sur le site de Jean Minjoz les 2^{ème}, 3^{ème} cycles ainsi que la recherche de l'UFR Médecine-Pharmacie. Mais peut-être avec un point de vue légèrement différent de Simon VOUILLOT, je me demande s'il ne serait pas préférable de maintenir à Saint-Jacques le gros des bataillons de la première année de Médecine-Pharmacie parce que le centre-ville a besoin de conserver une partie du campus universitaire pour son animation et pour les retombées économiques et culturelles que cette présence implique.

En ce qui concerne l'urbanisme de l'Ouest bisontin, ce projet que l'on appelle globalement le pôle santé est bien sûr un projet majeur. C'est pour nous trois secteurs limitrophes les uns des autres sur le site de Châteaufarine. Je les présenterai succinctement.

Premier secteur, c'est le programme dont nous parlons ce soir.

A peine plus à l'Ouest, c'est la ZAC des Hauts de Chazal que nous allons lancer dans un Conseil Municipal très prochain. Elle permettra un accès par l'Ouest au CHU et à l'Université de Médecine-Pharmacie. Là sera la cohésion entre Planoise et le pôle santé et on offrira des services, nous pensons notamment y installer l'Ordre des Médecins, des logements et le long de la route de Dole, une entreprise de génie biomédical dans le prolongement du Centre Régional de Transfusion Sanguine. C'est ce que nous appelons, nous, le pôle santé, dans le contexte de la technopole de Besançon dont le Parc Scientifique et Industriel est le coeur.

A peine plus à l'Ouest enfin, dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Ouest de Besançon (SMAIBO) et en partenariat avec la commune de Franois, une autre ZAC d'activité, de logements va être lancée prochainement par ce Syndicat Mixte.

Enfin, quatrième réflexion pour ce qui est du CHU, il serait sans doute souhaitable que la Ville donne son point de vue au sujet du déménagement des services de Saint-Jacques à Jean Minjoz. De quoi s'agit-il ? Au nom d'une rationalité médicale et économique, les médecins sont quasi unanimes en faveur d'un regroupement total des services à Jean Minjoz. Ils sont d'accord pour abandonner Saint-Jacques. Il faut bien reconnaître que la réalité économique et les nécessaires complémentarités inter-services plaident en leur faveur. Cela revient à dire qu'à terme, c'est-à-dire d'ici 10 ou 15 ans, le site de Saint-Jacques est condamné. Le mouvement semble bien amorcé avec le complexe coeur-poumons, avec les cuisines et les archives.

Quels sont les arguments contre ce mouvement et quelle position la Ville pourrait-elle soutenir ? Premier argument, la restructuration de Saint-Jacques coûte cher et il ne faudrait pas que ces investissements soient inutiles. Ce qui est fait, c'est l'urologie, la néphrologie, ce qui s'achève en 1998 c'est la dermatologie, les maladies infectieuses et la chirurgie des scolioses.

Deuxième argument contre ce déménagement, c'est le coût global de l'opération qui s'élèverait entre 800 MF et 1 milliard d'investissement, ce qui est considérable. Certains pensent que plusieurs services pourraient rester à Saint-Jacques et on pense particulièrement aux services administratifs du CHU. Les minimalistes prétendent que seules les personnes âgées en long séjour pourraient rester car les personnes âgées doivent rester en milieu urbain, au milieu de la vie comme on l'a très bien compris à Bellevaux. Les maximalistes pensent que tout ce qui concerne la pédiatrie, la psychiatrie, la gériatrie ainsi que la dermatologie pourrait rester à Saint-Jacques mais ce n'est pas l'avis des médecins. Et chaque spécialiste trouve d'excellentes raisons pour un regroupement de tous ces services à Jean Minjoz. Ainsi, l'avenir de Saint-Jacques semble programmé, c'est l'abandon.

Même si nous n'avons pas à nous immiscer dans la gestion du CHU-CHR, il est légitime que la capitale régionale ait un point de vue sur la question et après tout le Maire est Président du Conseil d'Administration, Gérard BOICHON en est Vice-Président et il y a d'autres élus de la Ville qui nous représentent au sein de ce Conseil d'Administration.

La logique de l'urbanisme comprise comme l'urbain et l'urbanité, est différente de la simple logique de gestion. Ce que nous ne souhaitons pas, c'est un monstre hospitalier. Nous voulons un hôpital à taille humaine qui fasse partie de notre environnement et dans lequel nous nous retrouvons facilement. Ce que nous souhaitons, c'est conforter la centralité, c'est-à-dire maintenir le maximum de services à Saint-Jacques. N'oublions pas qu'aujourd'hui Saint-Jacques, c'est 1 200 emplois dans le centre-ville. Nous avons une ville à faire vivre et un centre-ville à défendre que nous ne voulons pas voir transformé en musée. Nous souhaitons au minimum le maintien de la totalité des services administratifs à Saint-Jacques. Avec le réseau LUMIERE, ils sont informés en temps réel mais ne sont pas tenus à résider au sein même des services. Nous souhaitons également le maintien des personnes âgées et des services de la Mère et l'Enfant. Que les décideurs veillent bien, au moment où la Faculté de Médecine-Pharmacie s'apprête à remonter à Jean Minjoz et au moment où on va inaugurer le pôle coeur-poumons, à ne pas désertifier notre vieil hôpital modernisé et évitent au maximum la création d'un CHU démesuré, inhumain aux portes de la Ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Voilà deux questions importantes posées : la première est relative au maintien à l'Arsenal des premières années de Médecine-Pharmacie, la deuxième concerne plus particulièrement le CHR Saint-Jacques et Jean Minjoz. Je suis d'accord avec Daniel ANTONY pour dire qu'il faut laisser à Saint-Jacques au moins un minimum de services, c'est-à-dire toute l'administration, la gériatrie, la Mère et l'Enfant, des secteurs où effectivement il y a encore une activité à Saint-Jacques.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : J'ai rencontré le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et c'est vrai qu'il y a une véritable volonté des médecins de tenter de tout faire remonter à Minjoz pour des raisons techniques, de sécurité médicale, de qualité de soins disent-ils. Mais je crois qu'il faut ajouter à ce que tu as expliqué, Daniel, que des travaux énormes sont nécessaires aussi à Minjoz. Je souhaite qu'il y ait un appel et même pourquoi pas un vrai groupe de travail entre la Ville et l'Hôpital pour essayer de réfléchir à un système qui mette en place quelque chose de très cohérent qui ne se résume pas à dire là-haut il y aura la médecine high-tech et en bas la médecine un petit peu quotidienne alors que dans la médecine comme dans la chirurgie il y a des choses qui peuvent être complémentaires. J'ai en tête ce qu'est en train de faire la Ville de

Strasbourg qui a un très gros CHU à l'extérieur. Or elle est en train de remonter complètement son hôpital de centre-ville, de faire un vrai projet. Je crois qu'il ne faut pas avoir peur, nous la Ville, d'accompagner tout le travail de réflexion qui va rapidement être mené, le projet d'établissement étant à faire dans l'année car l'hôpital de Besançon est un des éléments d'équilibre du centre-ville. Permettez à l'élue de l'Est de la Ville d'ajouter que si tout s'en va sur l'Ouest, un moment donné il y aura un déséquilibre qui peut être grave pour le centre-ville. Le centre hospitalier est un des secteurs importants pour drainer, pour donner de la vie à l'intérieur du centre-ville, soyons donc vigilants et n'ayons pas peur d'imaginer des choses très différentes.

M. LE MAIRE : De toute façon, un projet d'établissement est en train d'être élaboré. Nos représentants de la Ville y seront associés. Il est certain qu'on ne va pas déplacer Jean Minjoz du côté de l'Est, Paulette. Jean Minjoz restera là où il est mais je pense qu'il restera aussi Saint-Jacques. Enfin on verra cela dans ce projet d'établissement. Gérard BOICHON qui est très au courant de ces problèmes-là qu'il suit très assidûment, comme le faisait d'ailleurs avant lui Daniel ANTONY, et je l'en remercie, souhaite intervenir.

M. BOICHON : Je voulais répondre à Paulette mais vous l'avez déjà fait en disant que nous étions associés à ce projet d'établissement et que nous serons bien entendu vigilants sur toutes les idées « novatrices » qui pourraient se faire concernant des transferts d'activités de Saint-Jacques à Minjoz. Je voudrais également dire que Simon VOUILLOT a mis l'accent sur le pontage qui peut être réalisé entre les étudiants et l'opérationnel qui se situe au CHU et je crois que c'est important ça aussi parce que là je suis tout à fait partisan que l'UFR de Médecine-Pharmacie ainsi que la bibliothèque universitaire soient à proximité du CHU.

La dernière chose que je voulais dire, par rapport à l'intervention de Daniel, c'est qu'effectivement il faut peut-être être inquiet de quelques attitudes de praticiens universitaires et des praticiens hospitaliers qui voudraient se retrouver là-haut à Jean Minjoz. Nous avons engagé des dépenses très importantes sur la restructuration de Saint-Jacques et il est bien évident qu'il faut quand même un retour sur investissement qui va durer quelques années.

Quant à Jean Minjoz, il y a un gros projet de restructuration ; c'est un hôpital qui vieillit et qui a effectivement besoin lui aussi de soins, pas intensifs pour l'instant, mais quand même de soins palliatifs.

M. DUVERGET : Je crois que Daniel ANTONY a posé les deux grandes questions du développement de Besançon pour l'avenir. La question en terme d'activité du centre-ville et la question conquête de l'Ouest, continuons-nous avec le rythme que l'on a connu au cours des 10 ans passés ou bien essayons-nous de rééquilibrer l'agglomération ?

Première question posée : faut-il maintenir effectivement des étudiants en médecine à l'intérieur de la Boucle ? Je réponds oui pour les premières années. Pourquoi ? Parce que nous allons vers une stabilisation du nombre d'étudiants à Besançon, voire peut-être dans les années qui viennent une petite diminution. Or le fait de développer de nouveaux locaux de la Faculté des Lettres dans ces anciens locaux reviendrait à redéployer, cela veut dire en fait qu'on sort bien quelques centaines d'étudiants supplémentaires si l'on enlève les premières années.

La question qui se pose et qui a été posée par Gérard BOICHON, c'est celle de la possibilité pour les étudiants de première année d'avoir un accès à la bibliothèque universitaire nouvelle en matière de médecine. Je crois que là il faudra qu'on trouve, les décideurs de demain, une articulation mais il me semble possible aujourd'hui avec les éléments de communication nouveaux dont on dispose de pouvoir avoir un lien organique avec la bibliothèque universitaire nouvelle formule par le

réseau LUMIERE. Donc première chose, je suis tout à fait favorable au maintien de cette première année de médecine d'autant qu'en première année, je ne suis pas un spécialiste, mais il me semble qu'on ne fait pas appel encore à tout le dispositif de recherche. Il faut aller beaucoup plus loin.

Le deuxième élément, c'est en terme d'emploi au centre-ville, c'est effectivement le vieil hôpital Saint-Jacques. Je suis assez sensible à l'utilisation de locaux historiques, pour le XXI^{ème} Siècle. Je trouve qu'il faut y mettre le prix pour avoir des antennes, des installations hospitalières dans un lieu historique même si cela engendre un certain nombre de devoirs supplémentaires, de crédits et d'aménagements supplémentaires, cela est une nécessité de notre conquête des centres villes. Bien sûr cela peut être contradictoire aussi avec l'encombrement et l'accès au centre-ville. Il me semble qu'il vaut mieux que l'on essaie de trouver des solutions, parfois difficiles, à l'accès au centre-ville pour les véhicules et pour les étudiants et pour les salariés plutôt que d'appliquer une solution radicale qui est de vider progressivement le centre-ville. Je préfère la première contradiction au fait de ce risque de désertification progressive d'un centre-ville dont le patrimoine doit être constamment irrigué par de la vie.

M. FOUSSERET : Je pense aussi que l'avenir n'est certainement pas à la disparition, on est assez unanime là-dessus, de l'hôpital Saint-Jacques et je crois évident, pour en avoir déjà longuement parlé avec le Directeur de l'Agence Hospitalière et avec le Directeur de l'Hôpital, qu'un certain nombre de services à terme devront, pour des raisons de rationalité, de technologie, se regrouper sur Jean Minjoz. On peut penser aux laboratoires, je crois qu'il en y a 12 actuellement qui fonctionnent sur l'ensemble du centre hospitalier, tout ce qui est haute technologie, tout ce qui est blocs opératoires très sophistiqués, la médecine haute technologie, tout cela peut se regrouper à Jean Minjoz. Mais l'abandon de Saint-Jacques serait à mon sens et moi je défendrai cette position, une erreur pour des raisons que beaucoup ont évoquées, entre autres le coût on l'a dit, la taille aussi car Minjoz deviendrait un hôpital à dimension inhumaine, impossible à gérer. Et puis je suis d'accord aussi avec ceux qui disent qu'effectivement cela va vider le centre-ville d'une partie de son dynamisme. Lorsqu'on va perdre un millier d'emplois, c'est déjà de l'animation au centre-ville qui disparaît mais ce sont aussi des consommateurs pour le commerce local qui vont par là même disparaître et je pense qu'à une période où tous ensemble nous sommes en train de nous réjouir du projet CHORUS qui a pour objectif quand même de revitaliser le centre-ville, ce serait aller complètement en sens inverse que de créer un îlot désertique ici à Saint-Jacques. On serait peut-être alors contraint d'ici quelques années de mettre au point un plan de réhabilitation de ce qu'on appellerait à ce moment-là l'îlot Saint-Jacques. Cela serait, à mon avis, un non-sens et je crois qu'on doit laisser les techniciens jouer mais pouvoir les uns et les autres, chacun à notre place avec nos responsabilités, dire très fortement que nous pensons qu'il faut qu'il reste une partie d'activités hospitalières dans ces locaux au centre-ville.

M. BOICHON : Simplement un complément d'information, c'est que dans une pré-étude qui vient d'être établie, le seul transfert qui a été envisagé, c'est celui des laboratoires virologie qui se trouvent de l'autre côté de l'hôpital, c'est-à-dire du côté de l'Arsenal.

M. LE MAIRE : Tout cela donne de la vie. Pour être souvent sur place, je constate combien de visiteurs de Saint-Jacques viennent garer leur voiture dans le parking de la Mairie. C'est un petit détail parmi d'autres. On est tous d'accord avec ce rapport. Pour l'instant on en est au premier étage de la fusée, on aura le temps de se revoir avant de lancer le deuxième ou même le troisième.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Enseignement et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. ROIGNOT, Secrétaire Général de l'Université de Franche-Comté ne prenant pas part au vote), en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 31 mars 1998.